



SUR LES SENTIERS DE LA MICHNA



Massekhet Baba Metsia Chapitre 6 Michna 3

Les incidents qui surviennent lorsqu'on loue un âne



השוכר -



Un homme qui prend quelque chose pour l'utiliser pendant un certain temps, moyennant un paiement (voir l'explication plus loin).

להוליכה בהר -

À condition qu'il conduise l'âne sur la montagne Vallée, endroit de basse altitude et où les températures sont élevées

מילין -

Unité de mesure ; un *mil* équivaut à environ un kilomètre

אפלו זו עשרת מילין וזו עשרת מילין -

Même si les deux chemins représentent la même distance

והבריקה -

L'âne est devenu aveugle

נעשית אנגריא -

L'âne a été confisqué, afin de servir le roi

אומר לו -

Le propriétaire de l'âne dit à la personne qui a loué l'âne

הרי שלך לפניך -

« C'est votre problème ! »

נשברה -

La patte de l'âne est cassée

הוחמה -

L'âne est mort à cause de la chaleur

מחמת -

En raison de

המעלה -

L'ascension vers la montagne



Si quelqu'un loue un âne pour le conduire sur la montagne, et qu'il le conduit dans la vallée, [ou si quelqu'un loue un âne pour le conduire] dans la vallée, et qu'il le conduit sur la montagne, Même si cette [distance-ci] est de dix *miline* et cette [distance-là] est de dix *miline*, si [l'âne] meurt - cet homme est responsable.

Si quelqu'un loue un âne et que [cet âne] devient aveugle, ou qu'il est pris pour servir le roi, [le propriétaire de l'âne] peut dire [à cet homme] : « Ce qui est à toi est devant toi ».

Si [l'âne] meurt ou s'il se fracture un membre - [le propriétaire de l'âne] doit lui fournir un [autre] âne.

Si quelqu'un loue un âne pour le conduire sur la montagne, et qu'il le conduit dans la vallée, si [l'âne] glisse, [cet homme] est quitte ; si [l'âne] meurt à cause de la chaleur, [cet homme] est responsable.

[Si quelqu'un loue un âne] pour le conduire dans la vallée, et qu'il le conduit sur la montagne, Si [l'âne] glisse - [cet homme] est responsable, et si [l'âne] meurt à cause de la chaleur - [cet homme] est quitte.

Si [l'âne est mort] à cause de l'ascension - [cet homme] est responsable.



השוכר את החמור להוליכה בהר והוליכה בבקעה, בבקעה והוליכה בהר, אפלו זו עשרת מילין וזו עשרת מילין, ומתה - חיב.

השוכר את החמור והבריקה, או שנעשית אנגריא - אומר לו: הרי שלך לפניך.

מתה או נשברה - חיב להעמיד לו חמור.

השוכר את החמור להוליכה בהר והוליכה בבקעה, אם החליקה - פטור, ואם הוחמה - חיב.

להוליכה בבקעה והוליכה בהר,

אם החליקה - חיב, ואם הוחמה - פטור.

אם מחמת המעלה - חיב.



Objectifs



Au cours de l'étude de cette Michna :

1. Vous apprendrez ce qu'est un *sokher* (la personne qui loue l'âne).
2. Vous saurez quel est le *din*, lorsque le *sokher* change les conditions préalablement établies avec le propriétaire.
3. Vous étudierez les cas où le propriétaire de l'âne doit fournir un autre âne au *sokher*, ainsi que les cas où il n'est pas tenu de le faire, et pourquoi.

Dans les deux précédentes Michnayot, nous avons évoqué le cas d'un homme qui engage des artisans ou des ouvriers ; et à présent, nous allons étudier le cas d'un homme qui loue des objets ou des animaux.



Le sokher

Un *sokher* est un homme qui prend l'objet ou l'animal de quelqu'un d'autre **afin de s'en servir**, et qui en contrepartie, **paye une somme** d'argent au propriétaire de cet objet ou de cet animal. Le *sokher* doit prendre soin de ce qu'il a loué, et s'il cause des dommages, il doit les rembourser.

Dans le cas où des dommages ont été causés lors d'une utilisation normale de l'objet, le *sokher* est dispensé de rembourser ce qui a été endommagé.

Par exemple, si un homme loue une voiture, et qu'en conduisant sur une route en bon état, une pièce du moteur a été endommagée, il n'est pas tenu de payer. En revanche, si cet homme abîme le véhicule en conduisant sur une route accidentée, il devra rembourser les dommages causés.



La structure de la Michna

Exercice 1

1. Divisez la Michna en deux catégories – mikré et din. (Notre Michna ne comporte que des mikrim et des dinim).

2. Organisez la Michna dans un schéma **KOMDAT**. Prêtez attention aux subdivisions des mikrim dans la séfa de la Michna.

Exercice 2

1. Pour chacun des *mikrim* de la Michna, précisez qui est responsable ('*hayav*) et qui est quitte (*patour*) : le **maskir (le propriétaire de l'âne)**, ou bien le **sokher (la personne qui loue l'âne)** ? Dans le schéma **KOMDAT** que vous avez élaboré, sous chaque terme de *din*, écrivez à qui le *din* se réfère.
2. Lorsque d'après le *din*, le *sokher* est « '*hayav*' », que cela signifie-t-il ? Que doit faire le *sokher* ? Pour répondre à cette question, aidez-vous de l'explication donnée sur le *sokher* dans le paragraphe « Repères ».

3. Lorsque d'après le *din*, le propriétaire de l'âne est « '*hayav*' », que cela signifie-t-il ?



La récha et la séfa - le sokher ne s'est pas servi de l'âne tel que cela avait été convenu



Exercice 3

Étudiez en 'havroua en suivant les étapes suivantes :

Étape 1

Étudiez le premier *mikré* de la Michna. Puis, en vous appuyant sur le texte de la Michna, écrivez la conversation qui a lieu entre le propriétaire de l'âne et le sokher :

1. **Au moment où le sokher loue l'âne.**
2. **Après que le dommage a été causé.**

Prenez en compte les **conditions fixées** entre le sokher et le propriétaire de l'âne, **ce qu'a fait le sokher**, ainsi que la **distance** qu'il a parcourue avec l'âne.

Étape 2

Écrivez : quel est le *din* dans ce cas, et pourquoi a-t-il été tranché ainsi ?

Étape 3

Réfléchissez, puis répondez à la question suivante : quel est le lien entre cette Michna et la Michna précédente ?

l'air de la montagne est différent de l'air de la vallée. En montagne, l'air est plus frais et moins riche en oxygène, comparé à l'air de la vallée qui est plus chaud. Les animaux habitués à l'air de la montagne peuvent avoir des difficultés à supporter l'air de la vallée, et inversement.



Exercice 4

1. Dans la séfa de la Michna, l'on évoque le cas où le sokher a utilisé l'âne sans respecter les termes de l'accord convenu au préalable. Complétez le tableau ci-dessous en utilisant vos propres mots :

Le mikré	Quand le sokher est-il responsable ('hayav) ?	Quand le sokher est-il quitte (patour) ?
Le sokher a fait passer l'âne dans la vallée au lieu de le faire passer dans la montagne		
	1/ 2/	

2. Où l'âne a-t-il le plus de risques de glisser ? Dans la montagne ou dans la vallée ? Où est-il plus probable que l'âne meure à cause de la chaleur ?

.....

.....

.....

3. Le propriétaire de l'âne : Vous êtes responsable de la mort de mon âne : en effet, vous l'avez emmené dans la vallée, contrairement à ce que nous avons convenu, **et il est mort là-bas à cause de la chaleur !** Vous devez donc me rembourser le prix de l'âne.

D'après la Michna, l'argument du propriétaire de l'âne est-il exact ? Justifiez votre réponse.

.....

.....

.....

4. Le propriétaire de l'âne : Vous devez me payer le prix de l'âne, car vous l'avez emmené dans la vallée contrairement à ce que nous avons convenu, **et il a glissé là-bas !**

D'après la Michna, que doit répondre le sokher au propriétaire de l'âne ? Quel est le *din* dans ce cas ?

.....

.....

.....

Les dinim énoncés au milieu de la Michna - les incidents qui ne relèvent ni de la responsabilité du sokher, ni de celle du propriétaire

Exercice 5

1. Au milieu de la Michna, sont évoqués quatre incidents pouvant survenir lorsqu'une personne loue un âne. Quels sont-ils ?

2. Pourquoi, dans certains cas, le propriétaire de l'âne doit-il fournir au sokher un âne de remplacement, et pourquoi dans d'autres cas, en est-il dispensé ? Lisez le commentaire ci-dessous, ainsi que l'explication qui suit

« Si [l'âne] devient aveugle, [le propriétaire] peut dire :

Utilisez-le comme il est, et efforcez-vous de le faire garder sa trajectoire sur les chemins, car c'est votre **mazal (destinée) qui en a décidé ainsi.**

Et si cet âne a été pris pour servir le roi, [le propriétaire] peut dire [au sokher] :

« Attendez qu'on vous le rende, et faites votre travail avec [cet âne], car c'est **votre mazal qui en a décidé ainsi.**

Commentaire du Rav Pin'has Kehati sur la Michna



A'HARONIM

C'est votre mazal qui en a décidé ainsi

Certains incidents relèvent de la responsabilité du propriétaire de l'âne, car ce dernier a l'obligation de fournir au sokher un âne en bon état.

Et d'autres incidents ne relèvent pas de la responsabilité du propriétaire de l'âne, car ils n'ont rien à voir avec l'état général de l'âne, mais **ont été causés par des facteurs extérieurs.** C'est ce que l'on entend par l'expression « C'est votre mazal qui en a décidé ainsi ». L'incident ne relève pas de la responsabilité du propriétaire de l'âne, mais le sokher en subit les effets, et il doit en assumer les conséquences.

autrefois, les gens n'avaient pas de voitures, mais des ânes. Emmener un âne dans la montagne plutôt que dans la vallée, revient aujourd'hui à conduire un véhicule sur un sentier réservé aux jeeps, à entrer dans une flaque d'eau trop profonde, ou à prendre le volant sur une route verglacée.



Exercice 6

1. Imaginez une personne qui loue une voiture. Décrivez deux cas où un incident survient, et où le *din* sera différent. Pour cela, appuyez-vous sur ce qui est écrit dans la Michna

2. À quel cas de la Michna ressemble chaque cas que vous avez décrit ?

3. Quel est le *din* pour chacun de ces cas ?



Que nous a enseigné cette Michna ?

Nous avons appris dans cette Michna que dans certaines situations, le propriétaire de l'âne est responsable du dommage causé, et que dans d'autres situations, c'est le sokher qui est responsable. Écrivez deux situations où le propriétaire de l'âne est responsable du dommage, et deux situations qui relèvent de la responsabilité du sokher. De quoi cela dépend-il ? Qu'est-ce qui permet de déterminer si quelqu'un est responsable des dommages causés à l'âne ?

.....

.....

.....

.....

.....



Sur les sentiers de la Michna : Cahier de l'élève

Directeur de la rédaction des « Halakhot Expliquées » : **Rav Aviad Bartov** | Orientation et conseils pour les questions de Halakha : **Rav Yossef Tsvi Rimon**,
Directeur de Soulamot et Directeur du Beit Midrach de l'Institut Académique Lev | Rédaction : **Ronit Dror, Moria Sorek, Havi Altman** | Directeur
du Département Francophone: **Eliezer Shargorodsky** | Révision linguistique : **Israël Rosenberg** | Graphisme hébreu : **Studio Adi Tsour** | Illustrations :
Vered Harazi | www.lamorim.org, **Dvorah Serrao**, Directrice de Lamorim | **Eliezer Schilt**, Expert Pédagogique Lamorim **Traduction** : **Laure Halber**
Graphisme français : twindesigners.com | Contact : info@lamorim.org | © Tous droits réservés à Soulamot | Téléphone : +972(0)25474542 | Boîte postale 230
Alon Shevout 9043300 | office@sulamot.org | www.sulamot.org | אלוני שבות, ה'תש"ף